

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 582

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 18

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« les limites fixées par un »

les mots :

« des limites fixées par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.